



RÉSUMÉ :

Aux X^e et XI^e siècles, la Lotharingie était une région innovatrice tant au point de vue politique (seigneuries épiscopales, Querelle des Investitures), que dans le domaine économique (développement des villes, transformation des seigneuries foncières), administratif (administration plus efficace, apparition de spécialistes) et culturel (réformes monastiques, fondation de monastères, Paix de Dieu, construction des cathédrales). L'espace lotharingien était aussi, au cours du X^e siècle, le théâtre d'une rencontre particulière entre un type de contrat et une forme diplomatique. Le type de contrat (et d'acte écrit) est la « précaire », très largement répandue pendant tout le Moyen Âge, dans laquelle se coulaient les transactions patrimoniales « à temps ». La forme diplomatique est la « charte-partie » (ou « chirographe »), un acte établi en deux exemplaires (parfois davantage) de même teneur et sur une même feuille de parchemin, les deux exemplaires étant ensuite séparés et la découpe étant généralement opérée sur un élément du texte, ou sur une « devise » spéciale séparant les deux rédactions.

Plusieurs questions se posaient alors. Pourquoi et selon quel processus la Lotharingie a-t-elle été le (ou un) berceau du chirographe continental ? Que signifient l'adoption et le succès de ces précaires « newlook » dans le contexte régional lotharingien ? Quelle place assigner à cette « étape » lotharingienne dans une histoire plus longue du contrat de précaire et du chirographe ? La thèse poursuit une approche qui tient compte des fonctions extra-juridiques de l'acte écrit et qui considère la charte-partie comme moyen de « visualisation » des relations sociales à une époque située entre oralité et écriture.

Aux X^e et XI^e siècles, une nouvelle façon de régler des contrats réciproques est née dans l'espace lotharingien. Ce développement était favorisé d'une part par les traditions locales comme les précaires et les actes doubles, et d'autre part par les nouvelles exigences politiques, sociales et économiques. Ainsi, les deux siècles précédant la prétendue renaissance du XII^e siècle étaient déjà caractérisés par des renouveaux et des bouleversements qui favorisèrent le progrès et l'innovation. Cette époque voyait entre autres le renforcement du pouvoir épiscopal et ducal. Le rituel et le cérémonial jouaient un rôle important, notamment dans la représentation des évêques. On utilisait également des actes pour la représentation. Dans ce domaine, les diocèses lotharingiens étaient déjà en avance car ils disposaient de chancelleries composées de membres qualifiés. Le statut caractérisé par le pouvoir intermédiaire demandait aux évêques de nouvelles formes de règlement des conflits et de sécurisation envers les rangs inférieurs. Des expériences d'aliénation de biens et d'actes de violence augmentaient le besoin de sécurité auprès des évêques et des monastères. A cette époque, on expérimentait beaucoup, surtout dans le domaine communicatif. On se demandait : comment peut-on régler les relations entre des personnes et des institutions par des contrats durables ? Comment peut-on rendre compréhensibles ces contrats aux illettrés ? La solution était de combiner des contrats réciproques – dont on avait déjà un exemple avec les précaires – à une nouvelle forme de sécurisation diplomatique qu'était la charte-partie. Les acteurs contemporains profitaient de la compatibilité du contrat et de la forme et des effets de synergie qui en résultaient : la mise en relief de l'idée de réciprocité et de l'accord comme résultat d'une négociation réussie. Les contrats de prêt conclus sous forme de chirographe documentent de manière extraordinaire le développement de l'administration et de l'usage du pouvoir par les évêques et les monastères lotharingiens, ainsi que l'importance de l'écriture dans le contexte de crise et de conflit. Ils reflètent la méfiance envers les concurrents économiques et en quête de pouvoir, mais également la confiance dans les relations personnelles et les transactions sociales.